



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger



## Compte Rendu Conseil d'établissement du 28/11/2023

### Membres :

COCAC DEPRIESTER Dominique (**excusé**)

AGENT COMPTABLE : KERHERVÉ Jean-Philippe

PROVISEURE GAUTROT-LAMOUREUX Pascale

PROVISEURE-ADJOINTE GUILIANELLI Catherine

SECRETAIRE GENERAL MONNIER Frédéric

CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION MARINO Julia

DIRECTRICE MATERNELLE FAVRETTO Agnès

DIRECTEUR ELEMENTAIRE MAHIOUT Christophe

ATTACHÉ CULTUREL ÉDUCATION ET LINGUISTIQUE : Pascal SANCHEZ

5 REPRÉSENTANTS D'ENSEIGNEMENT, DE DIRECTION, D'ÉDUCATION, DE SURVEILLANCE OU DE DOCUMENTATION

BAVOUX Julien (**excusé**)

BERTRAND Pascal

CALLAIS Jean-Michel

RUBIO Eva

MANDROUX Marion

COUFFIGNAL Pablo

2 REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SERVICE

DUARTE Géraldine

RABALLAND Estelle

5 REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

LEROY MONARD Hélène (**excusée**)

DE FESQUET BRIZ Ariane

RITO Ana

MONTI Philippe

DUARTE Liliane (**excusée**)

VANDENABEEL A. Sophie  
MORGADINHO Luis

## 2 REPRESENTANTS DES ELEVES

Wassim CHETTOUH 4.6  
Diana PAIXAO MOREIRA 3.5

## CONSEILLERS CONSULAIRES DE LA CIRCONSCRIPTION

LETARTRE Julien (**absent**)  
CARDON Hervé (**absent**)  
CONESTABILE Françoise  
GOATER Laurent

VICE-CONSUL –CHEF DE CHANCELLERIE : HAMROUCHI Riad

VICE-PRÉSIDENTE CVL  
remplacée par ABSALON D.) FUGAS Francisca TC (**absente,**

PRÉSIDENT ASSOCIATION ANCIENS ELÈVES M. CARVALHO Joao

2 PERSONNALITÉS LOCALES  
(excusé) SOARES Joao - Député Parlementaire

**Le quorum étant atteint, Madame La proviseure ouvre la séance à 17h37 et remercie l'ensemble des participants. Elle présente M. Riad Hamrouchi, chef de la section consulaire et M. P Sanchez, attaché culturel éducation et linguistique. Elle leur souhaite la bienvenue.**

## 1- Ordre du jour



### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023 – Approbation de l'ordre du jour

#### Approbation :

-procès verbal de la séance du 7 novembre 2023

#### Adoption :

- calendrier de l'année 2024-2025
  - plan annuel d'éducation à l'orientation
  - protocoles contre toutes les formes de violence
  - programme d'action annuel d'éducation au développement durable et d'éducation citoyenneté
- MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ECOLE**

#### Avis formé par un vote :

- carte des emplois
- programme d'activités de l'association sportive
- programme des activités des autres associations
- mise à jour du tableau de programmation et de financement des voyages scolaires
- accueil et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers
- restauration scolaire
- budget 2024

#### Questions diverses

**Mme Gautrot Lamoureux** présente l'ordre du jour qui est  
**Adopté à l'unanimité**

## **2- Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 7 novembre 2023**

**M. Bertrand** demande une modification du procès-verbal précédent afin de remplacer "un professeur" par son nom dans le dernier alinéa du compte rendu. Cette modification est acceptée.

**Mme Gautrot Lamoureux** soumet le procès-verbal précédent du 7 novembre 2023.

**Adopté à l'unanimité**

## **3- Calendrier de l'année 2024-2025**

**Mme Gautrot Lamoureux** explique le mode de constitution du calendrier. Les établissements de la zone ibérique reçoivent un cadrage du calendrier au niveau de la zone afin de respecter le nombre de jours de cours et de libérer des semaines communes pour les formations des enseignants. Afin de proposer un calendrier harmonisé pour les établissements du Portugal, Mme Gautrot Lamoureux et M. Stupler, le Proviseur du lycée de Porto, se sont concertés et ont proposé un calendrier commun. Ce calendrier a été soumis à M. DEPRIESTER et à l'IEN de la zone préalablement à la consultation de l'ensemble des représentants des personnels et des parents.

Elle explique que ce calendrier nous est favorable puisque les semaines entières de vacances et le rythme équilibré entre les périodes travaillées et les vacances sont préservés contrairement à la proposition de la zone.

**M. Couffignal** remarque que les vacances de printemps ont été avancées d'une semaine. De ce fait, la dernière période est longue. Les fériés de juin sont l'occasion de prendre des vacances pour les familles portugaises. Les enseignants du premier degré auraient souhaité avoir le pont du lundi 9 juin, le 10 juin étant un jour férié.

**Mme Gautrot Lamoureux** répond que le calendrier de la zone proposé avançait les vacances d'une semaine encore en lien avec les fêtes de Pâques en Espagne. Sa proposition est plus équilibrée : la dernière période compte 8 semaines. Elle explique que l'année prochaine le jour de dieu sera en juin ce qui fera trois jours fériés. Il lui semble donc inutile de prévoir un pont le 9 et 10 juin.

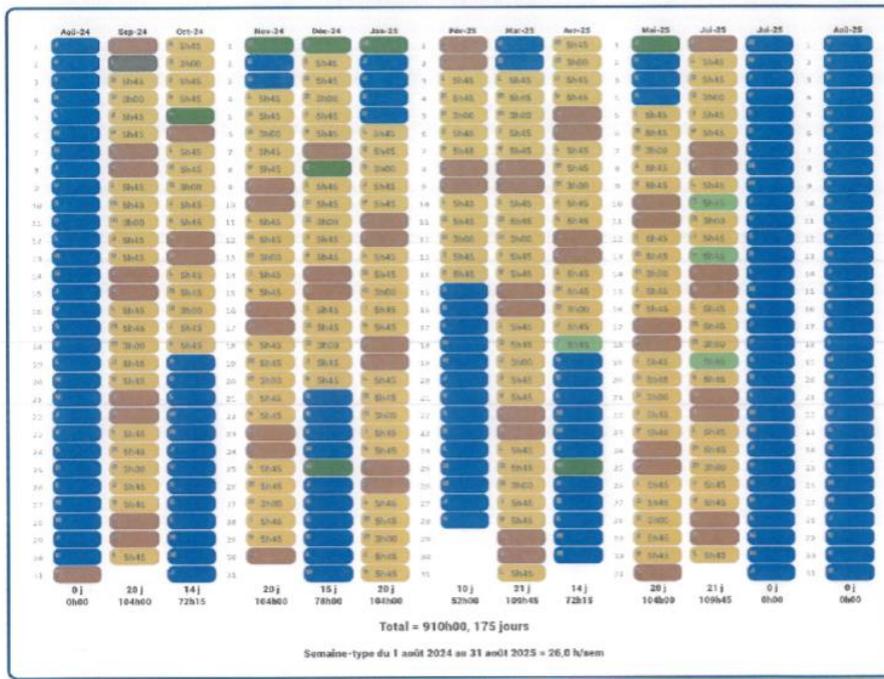
**Le calendrier est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions**

**M. Monty** demande à quoi ressemblait le calendrier proposé par l'Espagne.

**Mme Gautrot Lamoureux** répond que compte tenu des jours fériés différents selon les régions en Espagne, il n'y avait pas deux semaines de vacances en octobre et en février. Le calendrier adopté respecte le rythme de travail régulier (7 semaines de cours/2 semaines de congés) auquel parents et enseignants du lycée Charles Lepierre sont attachés, même s'il réduit de ce fait le nombre de semaines de formation possibles.



Calendrier 2024-2025 - Copie



#### 4- Plan annuel d'éducation à l'orientation

**Mme Gautrot-Lamoureux** explique que le calendrier a été établi par notre PRIO, M. CHAAL. L'organisation est similaire aux années précédentes. Elle indique qu'il y aura des temps forts : forum et semaine de l'orientation. Des communications seront faites bientôt sur cette journée. Il y aura également une possibilité de suivre une conférence en visio-conférence depuis le lycée de Barcelone avec M Teillard, Inspecteur Général, chargé de la mise en place de parcoursup.

**Le calendrier de l'orientation est adopté l'unanimité**

#### 5- Protocoles contre toutes les formes de violence

**Mme Gautrot Lamoureux** explique qu'il a été demandé à l'établissement d'établir des protocoles contre toutes les formes de violence. Ceux-ci seront publiés sur le site de l'établissement, mais auparavant ils seront présentés pour les expliciter.

#### Prévention des agressions sexuelles

PREVENTION

SIGNALEMENT  
DES FAITS

CONDUITE A  
TENIR

# PROTOCOLE

CONDUITE À TENIR AGRESSION SEXUELLE

## Agressions sexuelles

Agressions sexuelles : Quel que soit le mode de ces atteintes ou agressions (attouchements, caresses, exhibition, pornographie, tentative de viol, viol...), aucune n'est anodine, et des faits qui peuvent être considérés comme mineurs par les adultes peuvent être vécus de façon destructrice par les enfants ou les adolescents. Ces agressions peuvent entraîner des conséquences dramatiques quel que soit l'âge de la victime si elles ne sont pas reconnues et traitées.

## PREVENTION

Demande de casier judiciaire à l'ensemble du personnel de l'établissement. A toute personne d'entreprise partenaire ou d'intervenants (service de nettoyage, professeurs remplaçants, Aide aux élèves, transporteurs, ...) qui travaille dans l'établissement sur les temps de présence des élèves du primaire dans l'établissement (7h50 / 18h20).

Insertion dans les conventions de l'obligation pour les sociétés travaillant avec l'établissement de faire cette vérification en interne

**Formation annuelle des personnels de l'établissement** (enseignants, surveillants, personnel de cantine, ...) : L'élève peut parler à tout adulte de l'école, et il ne choisira pas forcément un enseignant pour le faire. C'est pourquoi il est important que tous les adultes de l'école ou de l'établissement soient sensibilisés.

Ressource interne psychologue ou externe (escola segura, APAV, ...)

**Passage aux toilettes** : Aucun élève ne peut se rendre seul sur le temps de classe. En élémentaire et grande section, il doit être accompagné par un camarade.

En maternelle, il doit être accompagné par le professeur ou l'assistante maternelle (PS/MS). Sur les temps de pause méridienne, ou garderie, les élèves seront accompagnés d'un surveillant.

## DEVOILEMENT DES FAITS

### Témoignage de la victime d'agression sexuelle :

A un adulte de l'établissement celui-ci doit obligatoirement en référer aux autorités compétentes en écrivant les dires exactes de l'élève.

Il préviendra simultanément la direction de l'établissement.

A la famille : Lorsque l'enfant ou l'adolescent dévoile à ses parents une ou des agression(s) sexuelle(s) extérieure(s), il est important que ceux-ci le croient et aillent porter plainte,

CPCI Lisboa Centro Largo de São Mamede, Nº 7 1150-039 Lisboa

Telefones: 218070354 (Segunda a Sexta Das 9:30H-13:00H 14:00H-17:30H)

Email: [cpci.lisboacentro@cnpdpcj.pt](mailto:cpci.lisboacentro@cnpdpcj.pt)

**Contrôle des entrées et sorties** : Utilisation des badges, vigilance de l'ensemble du personnel lorsqu'on croise une personne extérieur au lycée dans l'enceinte du lycée

### DIALOGUE AVEC LES FAMILLES :

Réception des familles sur le sujet par la direction ou un psychologue si inquiétude.

**FORMATION DES ELEVES** : Respect de son corps et de celui des autres. Savoir dire NON. Mon corps c'est mon corps.

### Changement de comportement ou comportement suspect.

#### Face à ces situations

L'adulte employé du lycée ne restera pas seul et préviendra rapidement par mail et oralement la direction. La direction mettra alors en place la cellule de crise pour décider du type de réaction.

## CONDUITE A TENIR APRES L'AGRESSION OU LA SUSPICION D'AGRESSION

Dans tous les cas, il doit y avoir un signalement aux autorités compétentes du pays en relatant les faits et les témoignages. Il ne doit pas y avoir d'interrogatoire de la victime. Les autorités compétentes sont plus à même de procéder aux questionnements.

Auprès des parents, comme auprès des élèves, il est important de préciser que l'auteur présumé de ces violences ne reviendra pas dans l'établissement tant que la justice ne se sera pas prononcée.

### 2/ Signalement aux autorités / L'agresseur présumé fait partie de l'école :

Adulte agresseur présumé : À la fin de la période de garde à vue, si l'agresseur présumé est mis en examen et n'est pas incarcéré, il sera suspendu de ses fonctions par l'autorité hiérarchique. Le juge d'instruction peut assortir la liberté conditionnelle accordée au prévenu de mesures interdisant sa présence dans l'établissement scolaire et son travail auprès des enfants.

Élève agresseur présumé, on se conformera aux consignes des autorités, de même pour ce qui concerne les parents de l'élève agresseur désigné

### 1/ Mise en place d'une cellule de crise :

- Pôle Santé : Infirmière et psychologue / Médecin scolaire
- Direction : Proviseure, Directeur administratif Proviseure adjointe, CPE, Directeurs primaires,
- Chargé de communication

**Signalement à la famille des victimes** : Il est important dès ce moment :

- de faire connaître aux parents la position de l'école devant cette situation;
- d'accompagner les parents dans l'aide et le soutien qu'ils doivent apporter à leur enfant;
- de les informer sur les procédures de dépôt de plainte avec constitution de partie civile ;
- de leur fournir des informations sur les institutions et associations d'aide aux victimes. APAV

**Mise en place de cellules d'écoute** avec un rappel de la confidentialité nécessaire : en direction des personnels de l'établissement, des élèves, et des parents d'élèves.

### 3/ Signalement aux autorités / L'agresseur présumé est extérieur à l'école

L'agresseur désigné est un membre de la famille : Signalement aux autorités, ne pas prévenir les familles.

L'agresseur désigné est une personne extérieure à la famille : Signalement aux autorités, Il est important, dès ce moment:

- d'accompagner les parents dans l'aide et le soutien qu'ils doivent apporter à leur enfant;
- de les informer sur les procédures de dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile ;
- de leur fournir des éléments sur les institutions et associations spécialisées, notamment les associations d'aide aux victimes.

## GESTION DES MEDIAS

Le chargé de communication répondra à la presse. Il ne faut pas minimiser la situation. Il travaillera avec la cellule de crise sur cette communication

Ne pas désigner nommément les personnes impliqués.

Rappeler la présomption d'innocence.

Exposé les faits : La justice a été saisie et une enquête est en cours.  
L'adulte est provisoirement suspendu.

**M. Mahiout** explique que le protocole a été élaboré à partir des textes officiels de l'éducation nationale, de documents portugais de l'APAVE et la participation des psychologues scolaires. Le protocole comporte plusieurs volets : en cas d'incident, la prévention et le signalement des faits.

**Mme Gautrot-Lamoureux** précise que la seule exception pour l'exigence du casier judiciaire est quand les intervenants sont toujours en présence des professeurs.

**Mme De Fresquet Briz** demande s'il est à renouveler tous les ans.

**Mme Gautrot Lamoureux** le confirme.

**M. Mahiout** précise que “escuela segura” sera contactée pour faire des actions de prévention, les enseignants étant également impliqués dans la prévention avec les “messages clairs”.

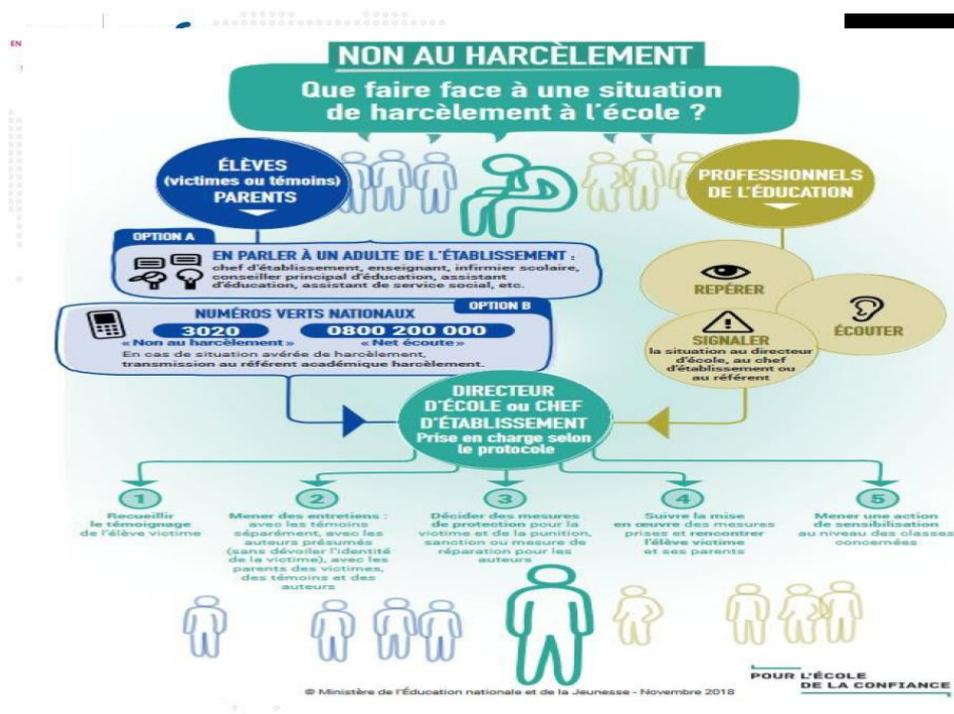
**Mme Gautrot Lamoureux** ajoute que l'établissement réfléchit à l'inclusion d'une assistante sociale dans l'équipe afin d'accompagner dans les démarches de signalement.

**M. Monty** demande si ce protocole s'applique entre les élèves.

**M. Mahiout** répond que oui dans l'établissement et en dehors. L'établissement doit suivre les procédures du pays, les procédures consulaires et de l'AEFE.

## Le protocole est adopté à l'unanimité

### Harcèlement scolaire

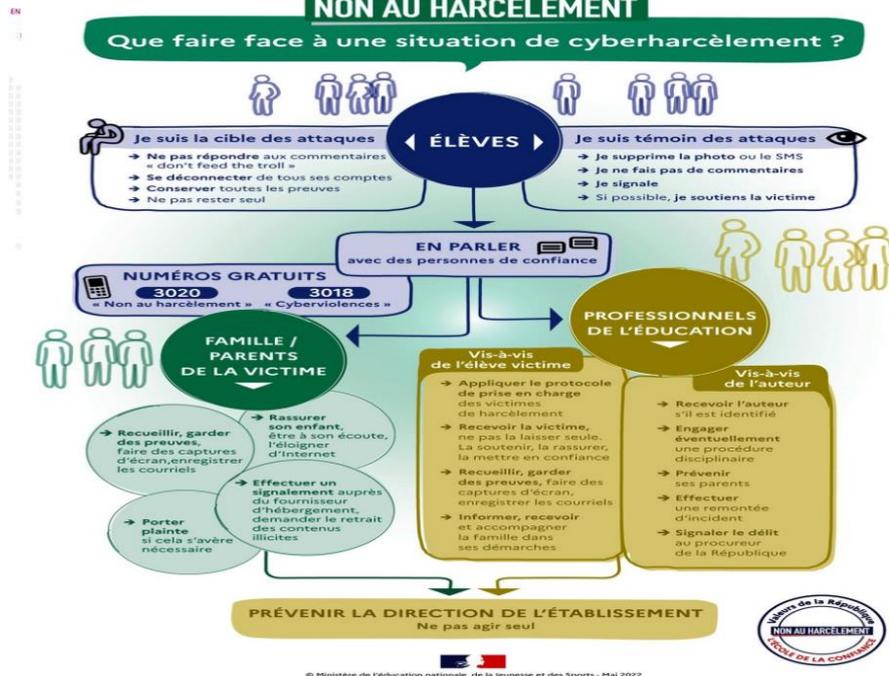


**Mme Gautrot Lamoureux** précise que le protocole sur le harcèlement scolaire venait d'être finalisé, c'est pourquoi il n'avait pas été envoyé au préalable aux membres du conseil d'établissement. Le protocole sera mis à disposition de tous les adultes, en enlevant les numéros verts français, la démarche reste la même. Elle indique que les CPE et les directeurs d'école gèrent ces situations avec beaucoup plus de grande attention. Il en est de même pour le cyberharcèlement.

**M. Callais** demande s'il existe des numéros de substitution portugais.

**M. Morgadinho** répond qu'il y a des numéros de l'APAV.

**M. Goater** explique que le problème est que l'APAV ne peut pas répondre en français.



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT

### I / HARCÈLEMENT

1.

9 novembre 2023, Journée de lutte contre le harcèlement

- . Lancement du dispositif Ambassadeurs contre le harcèlement (CPE/Thomas CORBIÈRE)
- . Customisation escalier central avec des phrases positives et sensibilisatrices (suite)
- . Échanges dans les classes de collège, avec les professeurs, sur le thème du harcèlement

2.

Interventions des Ambassadeurs sur le niveaux CM2

3.

Mise en place du dispositif message clair en primaire

4.

Intervention de Thomas CORBIÈRE sur le niveau 5ème

5.

Autres projets à l'initiative des Ambassadeurs

6.

Formation AEFE de certains personnels au dispositif PHARE: déploiement progressif de PHARE Niveau1

### II / CYBER-HARCÈLEMENT, RÉSEAUX SOCIAUX, MÉDIAS

1.

Interventions de Thomas CORBIÈRE sur le niveau 4ème sur les réseaux sociaux et le cyber-harcèlement

2.

Intervention de M. PIN, journaliste, sur les fake news

**Mme Favretto** présente le dispositif des messages clairs : dès la maternelle, les élèves apprennent le déchiffrement des émotions, à exprimer leur ressenti. Cela développe la prise de conscience. C'est un travail qui doit se poursuivre sur les cycles suivants. On y intègre les surveillants qui devraient avoir une formation sur la gestion de conflits en mars 2024. Cela doit permettre aux élèves d'apaiser les relations.

**M. Monty** précise qu'il faudrait qu'il y ait une cohérence avec ce qui se passe à la maison. **Mme Gautrot Lamoureux** ajoute que 7 personnels sont inscrits à la formation PHARE.

### III / HARCÈLEMENT GENRÉ - ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

1. Intervention niveau 5ème sur les stéréotypes, le consentement, la pornographie
2. Interventions niveau 3ème sur la vie affective, le consentement, la sexualité / Les MST / L'orientation sexuelle, la diversité, la tolérance
3. Intervention niveau 1ère sur les stéréotypes, l'égalité femme/homme, l'identité de genre, le consentement

### IV / VIVRE ENSEMBLE

1. Projets AEL
  - . Fêtes de l'AEL
  - . Accueil des nouveaux élèves journée de prérentrée
  - . Autres projets à venir
2. Projets CVC/CVL
  - . Noël solidaire: collectes pour des associations locales
  - . Ateliers jeux
  - . Tournoi sportif
  - . Autres projets à venir

## Le protocole anti-harcèlement est adopté à l'unanimité

M. Monty ajoute " si vous changez les numéros de téléphone..."

### 6- Programme d'action annuel d'éducation au développement durable et d'éducation et citoyenneté

- CESCE

Mme Guilianelli explique que la première séance était l'occasion de faire un diagnostic. 3 axes : santé, citoyenneté et environnement. Toutes les actions ne sont pas dans ce tableau. Ce n'est qu'une partie, c'est un point de départ.

CESCE 1  
Comité d'éducation à la santé, citoyenneté et environnement  
Année 2023-2024

	Axe Santé	Axe citoyenneté	Axe Environnement
Primaire	Formations aux premiers secours professeurs	Journée du harcèlement	Jardins pédagogiques
		Journée de lutte contre le racisme	Beach cleaning
		Journée des femmes	
		Formation sur les messages clairs Ateliers de philosophie	
Secondaire	Formations aux premiers secours 5eme	Ambassadeurs harcèlements collège-lycée	Tara, plastiques à la loupe
		Formation des délégués CPE Mme Marino /Mme Plassais	Troc de vêtements
	Egalité filles garçons 5emes/3emes/1eres		
	Unplugged Prévention des addictions 6emes	Noel solidaire	

**M. Goater** explique qu'en juin auront lieu les élections européennes. Il demande s'il serait possible d'intégrer des élèves de terminale aux élections pour l'organisation.

**M. Sanchez et M. Hamrouchi** répondent par l'affirmative et ajoutent qu'ils sont toujours à la recherche de personnes.

**Mme Raballand** ajoute qu'il y a aussi les éco-délégués.

**Mme Marino** explique que leur première mission est le troc qui démarre la semaine prochaine.

**M. Mahiout** précise que la formation aux premiers secours a pour but de porter secours aux élèves, cycle 1, il s'agit de prévention.

## **Le programme du CESCE est adopté à l'unanimité**

### - CVC

**Mme Marino** explique qu'il y a deux nouveaux élèves au CVC car les mandats sont de deux ans, Mme Marino présente les services civiques qui a leur tour ont présenté leurs projets. Elle précise que le CVC a parlé des ambassadeurs contre le harcèlement pour les encourager à s'impliquer. Les élèves ont déploré l'état des casiers et des terrains sportifs qui ne sont pas assez accessibles selon eux. La vie scolaire encadre tous les jours ces terrains pour la sécurité. Des micro-ondes ont été demandés par les élèves mais cela soulève le problème de la sécurité alimentaire. Il existe aussi un concours de chant et les élèves souhaiteraient avoir plutôt un concours de talents plus large. M. Monnier est intervenu pour les écouter sur le bien-être dans l'établissement et les exercices de sécurité, et a répondu aux questions et inquiétudes des élèves.



### Compte rendu du Conseil de la Vie Collégienne (CVC) du 13/11/23

- Installation du CVC // Présentation des membres
- Présentation des services civiques (Thomas CORBIÈRE et Lucie MARTINEZ) et des projets (trocs de vêtements)
- Projets à venir (Ambassadeurs contre le harcèlement + Noël solidaire)
- Questions diverses
  - Casiers endommagés
  - Terrains sportifs
  - Micro-onde
  - Concours de talents
- Intervention de M. Monnier

### - CVL

**Mme Marino** présente les services civiques, et précise leurs projets dont le journal du lycée. Parmi les autres projets figurent un tournoi de sport qui sera organisé, la demande était de diversifier les sports, une collecte alimentaire et un cross avec action contre la faim et le café joyeux de Lisbonne.

**Mme Gautrot Lamoureux** complète en expliquant que les lycéens demandent un lieu convivial.

**1-Présentation des nouveaux Services civiques:**

- Thomas CORBIERE, Éducation à la citoyenneté
- Lucie MARTINEZ, Éducation au développement durable

**2-Actions de prévention menées en faveur des lycéen.n.e.s pour avoir leur avis:**

- Action sur la sexualité (le consentement, égalité fille-garçon...)
- Prévention des addictions (tabac, drogues, réseaux sociaux...)

**3-Présentation des projets pour l'année 2023-2024/suggestions du CVL**

- # Troc de vêtements du 4 au 11 décembre
- #Noël Solidaire : collecte de jouets du 11 au 15 décembre
- #Journal du Lycée
- #Club de débats
- #Tournoi de sports mixtes interclasse (basket, volley, foot=égalité fille-garçon)
- #Collecte de denrées alimentaires au profit d'une association caritative portugaise (non encore définie)
- # Cross avec Action contre la faim
- # Action avec le Café Joyeux de Lisbonne
- #Demande d'un lieu convivial pour les élèves (Maison de lycéen.ne.s)

## 7- Modification du règlement intérieur de l'école

**Mme Gautrot Lamoureux** explique que la modification du règlement de l'école a été ajoutée au CE.

**M. Mahiout** précise que dans le règlement l'entrée est notifiée à 8h30 alors que les cours démarrent à 8h30. Afin d'éviter les retards il demande au conseil d'établissement d'approuver la modification de l'horaire de rentrée à 8h20.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CLASSES PRIMAIRES DU LYCÉE FRANÇAIS CHARLES LEPIERRE DE LISBONNE

PARTIE 2 :  
LES  
RÈGLES  
DE VIE  
DANS  
L'ÉTABLI-  
SEMENT

2.1- Les  
horaires

Les  
horaires  
de la  
maternelle  
:

Classes *	Entrée/sortie			
	lundi,	mardi,	jeudi,	mercredi
PS	8h20-11h15/13h30-16h00			8h20-11h30
MS	8h20-11h45/13h30-16h00			
GS	8h20-11h45/13h30-16h00			

Classes *	Entrée/sortie		
	lundi, mardi, jeudi, vendredi	mercredi	
CP, CE1	8h20-11h30/13h00-15h45	8h20-11h15	
CE2, CM1	8h20-11h15/13h00-16h00	8H20-11H30	
CM2 et <b>CM1/CM2</b>	8h20-11h30/13h00-15h45	8H20-11H30	

**Mme Gautrot Lamoureux** explique que cela fait suite aux travaux du conseil d'école.

**Mme Raballand** demande si l'on doit parler des élèves en retard dans le RI.

**M. Mahiout** répond que cela n'a pas été indiqué pour que cela ne soit pas pris comme une possibilité.

**Mme Raballand** propose de mettre un alinéa sur des entrées exceptionnelles.

**M. Mahiout** répond que cela sera discuté au prochain conseil d'école.

**Mme Mandroux** demande si comme le matin il faut l'indiquer à 16h et mettre 15h50.

**Mme Favretto** répond que le matin, il est important pour que les cours commencent à l'heure et que le problème ne se pose pas le soir. Celle-ci explique le fonctionnement de l'école maternelle pendant les 10 minutes entre 8H20 et 30.

**M. Mahiout** ajoute que la mise en place d'un règlement intérieur pour les temps périscolaires a été réfléchi.

**M. Monnier** confirme qu'il manque des textes sur ces temps extra scolaires.

**M. Mahiout** et la proviseure annoncent qu'un groupe de travail sur ce thème va être mis en place.

**Mme De Fesquet Briz** exprime de la part des parents un besoin de communication sur les horaires.

**M. Mahiout** répond que nous allons faire une feuille par niveau pour plus de clarté, ce sera un document d'aide aux familles.

**M. Monty** dit qu'il n'a pas compris le deuxième paragraphe c'est-à-dire si on a un besoin de rentrer urgemment.

**M. Mahiout** répond que l'on demande que les parents viennent les chercher à ces horaires précis car il n'y a pas de surveillants disponibles toute la journée. Bien entendu, en cas d'urgence grave nous faisons le nécessaire.

**Mme Raballand** répond que cela permet de ne pas perturber la classe aussi.

**M. Mahiout** ajoute que c'est un grand établissement, et que nous ne pouvons pas faire trop de cas particuliers.

**Mme Raballand** précise qu'il y a eu des améliorations.



## 2.4 – SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

### **Demande sortie avant la fin des cours**

Ces demandes, préalablement adressées par mail à [secretariat.primaire@lfcl.pt](mailto:secretariat.primaire@lfcl.pt) ainsi que l'équipe pédagogique pour information ne sont pas de droit et doivent revêtir un caractère exceptionnel. Le mail devra indiquer précisément le nom et la classe de l'enfant, l'identité de la personne venant chercher l'enfant, ainsi que la date et l'heure.

Les élèves ne peuvent sortir qu'en fin de demi-journée (en fonction du niveau), ou, au début de la récréation du matin (10h) ou de l'après-midi (14h30).

**Le règlement du primaire est voté : 19 pour 2 abstentions**

### **8- Carte des emplois des personnels (création, suppression, et transformation)**

**Mme Gautrot Lamoureux** explique qu'en ce qui concerne les postes de détachés, en prévision de la rentrée, il y aura la fermeture d'un poste en primaire suite à un départ à la retraite et l'ouverture d'un poste en technologie. A ce jour les élèves de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> n'ont

pas de cours de technologie. Cela a été accordé sans fermeture car il est très difficile de trouver un professeur local.

**M. Monty** demande si cela correspond à l'ancien EMT.

**Mme Gautrot Lamoureux** répond que oui mais que cet enseignement a évolué. Il prépare les élèves au numérique, à la création d'objets connectés.

**M. Bertrand** remarque que cela ajoutera 1h 30 aux EDT.

**Mme Gautrot Lamoureux** précise que c'est une obligation et

**M. Monnier** ajoute que cela nécessitera une salle dédiée.

**Mme Fesquet Briz** remarque que cela va encore compliquer les emplois du temps.

Elle demande si le professeur de technologie actuel va quitter l'établissement.

**Mme Gautrot Lamoureux** répond que cette information n'est pas encore officielle mais que le nécessaire sera fait pour le recrutement.

**M. Callais** demande combien d'heures seront dispensées par classe.

**Mme Gautrot Lamoureux** précise qu'elle prévoit une heure par classe. L'enseignement de SNT sera réparti sur les autres disciplines.

**Mme Rito** ajoute que les emplois du temps vont être très chargés.

**Mme Gautrot Lamoureux** rétorque que c'est une discipline qui peut tomber au brevet donc cela permet de mieux les préparer aussi.

**M. Callais** explique que l'établissement est saturé en termes de fonctionnement (salles notamment).

**Mme Gautrot Lamoureux** répond que le lycée s'adaptera, notamment en achetant des chariots avec des ordinateurs etc.

**Mme Rito** observe que les journées vont être très longues, et que cela va être très compliqué...

**Mme Gautrot Lamoureux** précise que cela fait partie des programmes et obligations de l'enseignement en français.

## Adoption à l'unanimité de la carte des emplois



### CARTE DES EMPLOIS

#### Création, suppression et transformation

- Fermeture d'un poste au premier degré
- Ouverture d'un poste au second degré en technologie

## 9- Programme d'activités de l'association sportive

Mme Gautrot Lamoureux présente les activités et se réjouit de la richesse des propositions. M. Monnier explique que dans la 1ere partie nous parlions des instances maintenant nous parlons des associations du lycée, nous n'avons pas à adopter mais émettre un avis.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité pour le programme de l'AS**

 **aefe**  
Agence de l'enseignement français à l'étranger

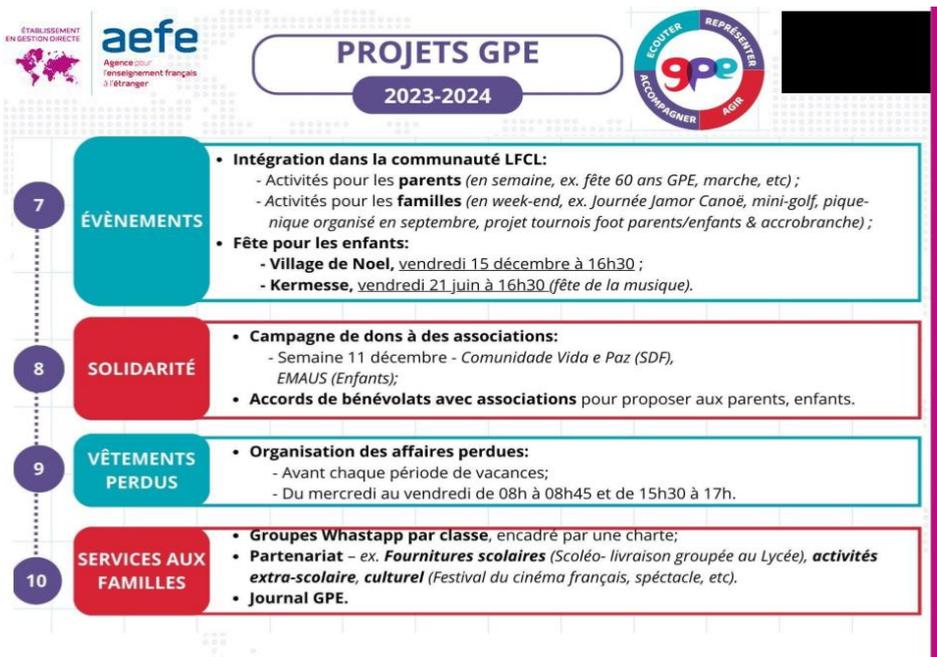
**Liste des activités proposées au sein de l'Association Sportive pour l'année 2023-2024 :**

Professeurs	Activités	Jours	Installations
Ana Freitas	SURF élèves de 6ème à 3ème	MERCREDI (13h20-16h30) 22 places	Plages-costa de caparica
Katy Louveau	ESCALADE débutants (1ère inscription)	MERCREDI (14h00-15h30) 21 places	gymnase
	ESCALADE initiés	MERCREDI (15h30-17h00) 24 places	gymnase
Johan Leurs	VOLLEY BALL (4ème - 3ème)	MERCREDI (13h30-15h00) 16 places	Plateau sportif LFCL
	VOLLEY BALL (3ème - lycée)	MARDI (17h00-18h30) 16 places	gymnase
Céline Cachon	BADMINTON	JEUDI (13h-14h) 15 places	gymnase
	BADMINTON	VENDREDI (13h - 14h) 15 places	gymnase
Victor Vinhas	TENNIS DE TABLE (COLLÈGE-LYCÉE)	MARDI (13H-14H) 20 places	gymnase
	FOOTBALL (6ème-3ème)	MERCREDI (13h30-15h30) 20 places	Plateau sportif LFCL
Céline Combes	DANSE DE CRÉATION collège	Mercredi 13h30-15h00 15 places	salle de danse
	YOGA collège-lycée	Jeudi 17h15-18h45 24 places	salle de danse
Jane Peuchot	BASKET BALL élèves de 6ème et 5ème	MERCREDI (13h30-16h30) 25 places	CNN

Autres associations :

- GPE





**Mme De Fesquet Briz** se renseigne sur une éventuelle réponse de la mairie concernant la sécurité devant le lycée. Elle précise que le GPE a une lettre prête pour insister sur les passages cloutés et une signalisation devant le collège. La question de l'adéquation entre le menu affiché de la cafétéria et les propositions concrètes est à nouveau abordée.

**Mme Rito** présente le projet Unplugged. Enfin il est expliqué que concernant le poids des cartables, le projet n'a pas encore débuté mais il y a une volonté d'agir, notamment de réduire le nombre de livres des 6èmes. Il est aussi proposé de mettre en place une phase d'adaptation et de parrainage des élèves. Enfin, une liste des entreprises pour les stages de 3eme est en cours d'élaboration.

**M. Callais** demande ce qu'il en est des groupes WhatsApp parents car il déplore des dérives.

**Mme De Fesquet Briz** explique qu'il existe une charte et des règles pour ces groupes.

**M. Callais** demande si les parents sont inclus par défaut.

**Mme de Fesquet Briz** répond que seuls les parents volontaires font partie des groupes et qu'il existe des modérateurs dans tous qui surveillent les dires des parents, d'autre part cela sert pour des dons de livres par exemple.

**Mme Duarte** remarque que cela peut freiner l'autonomie des élèves qui se reposent sur les informations du groupe.

**M. Morgadinho** émet l'opinion que l'établissement doit statuer sur la proposition du GPE de mettre en place ces groupes de parole.

**M. Couffignal** ajoute que majoritairement les professeurs ne sont pas favorables à ces groupes car il y a eu trop de propos malveillants

**Mme Duarte** confirme que les représentants des personnels administratifs n'y sont pas favorables non plus.

**Mme De Fesquet Briz** rapporte que de son côté elle a beaucoup de remerciements de parents.

**M. Monty** demande pourquoi le GPE s'occupe de la sécurité des abords et pas le lycée.

**M. Monnier** répond que c'est le rôle du lycée mais que le GPE peut s'adresser à la Mairie sur la question.

**Avis consultatif : favorable en mettant une opposition sur le premier point du point 10 (groupes WhatsApp) pour les représentants du personnel enseignant et administratif**

**1 contre - 4 abstentions - 16 pour**

- FCPE :



La FCPE est une association de parents d'élèves dédiée **au bien être, à la sécurité et la réussite de nos enfants**.  
Pour mener à bien cette mission, nos efforts se concentrent sur trois axes principaux:

- La représentation des parents d'élèves, à leur écoute au quotidien,
- Le travail de fond sur des thèmes fondamentaux: les frais de scolarité (et aides aux familles), la sécurité, le calendrier scolaire et le harcèlement
- La mise en place et le suivi de projets

Il est important de rappeler que cette mission ne peut être menée à bien qu'en travaillant proche et de concert avec la direction.

Pour cette année nous mettons en place 2 projets principaux : les addictions et l'accès à la vie professionnelle.

---

**PROJET : Les addictions, les identifier et le moyen de s'en défaire**

**OBJECTIF**

Informers les parents sur la définition du mot addiction, les sensibiliser sur la façon dont ce fléau se propage, les aider à détecter les dérives dans le comportement de nos enfants dès les premiers signes et éviter une escalade dommageable pour l'enfant et sa famille.

*Le mot addiction s'adresse particulièrement aux substances mais peut être bien sûr généralisé sur les addictions aux jeux, aux réseaux sociaux et tout autre type, qui peuvent entraver la bonne santé morale et physique des enfants.*

**COMMENT ?**

- Introduction de cette notion par le biais de notre Newsletter par une chronique. Informer les parents et les aider à se poser les bonnes questions.
- Intervention en classe auprès des élèves avec notre psychologue spécialisée dans la gestion des problèmes liés aux addictions, épaulé d'un coach spécialisé dans la consommation et le flux de drogues.
- Mise en place d'une permanence à l'écoute des parents pour assurer un suivi.

Veuillez noter que cette prestation doit se faire en parfaite complémentarité avec le projet UNPLUGGED pour garantir le meilleur effet.



**PROJET : L'accès à la vie professionnelle, les choix, les craintes**

**OBJECTIF**

Aider nos plus grands enfants à aborder les différentes étapes vers la vie professionnelle avec une plus grande sérénité et confiance dans leur capacité.

**COMMENT ?**

- Organiser des sessions de présentation et d'échanges avec les élèves avec l'intervention de professionnels aux parcours différents, intéressants et/ou notables pour désinhiber certains, réveiller des ambitions et surtout de ne pas avoir peur des décisions prises ou à prendre.
- Aider les enfants à trouver des stages par rapport à leurs affinités propres et leurs envies.
- Se tenir à la disposition des parents et/ou des enfants pour les aider dans leur situation particulière.

D'autres projets...

- Troc' livres** pour échanger les livres et stimuler la lecture par un accès rapide et facile à tous
- Projet de **cours de self-défense** au sein de l'école à la pause déjeuner. Permettre de se familiariser à certaines techniques. Une façon d'inciter les enfants à rester au sein de l'école et de ne pas aller errer au centre commercial ou autre (veuillez noter que le cadre de ce projet n'est pas encore finalisé)

Nous développerons d'autres projets dans le cours de l'année si nous voyons une vraie valeur ajoutée pour les enfants et/ou les parents.

Présentation par la FCPE de leur programme par **M. Monty** :  
Projet ; les addictions les identifier et le moyen de s'en défaire ; Comment ? ; Complémentarité avec le projet Unplugged

Il explique que concernant les projets d'orientation, La FCPE veut montrer aux enfants qu'il y a plein de façons de rebondir et de dédramatiser les choix post bac.

**M. Callais** remarque qu'il existe déjà la semaine de l'orientation destinée aux 2ndes.

Parcoursup fait peur mais beaucoup d'élèves savent déjà ce qu'ils veulent faire. Les choix de spécialités sont décisifs pour l'orientation, plus tôt ils s'imprègnent de leur projet, moins c'est anxiogène. La réforme demande de quitter une spécialité en fin de 1ère et cela n'est pas facile pour les élèves.

**M. Monty** répond que la FCPE a deux objectifs : dédramatisation et réveiller les ambitions chez certains, c'est un partage.

**M. Goater** demande si pendant le forum de l'orientation les élèves échangent avec des professionnels.

**Mme Gautrot Lamoureux** répond par l'affirmative.

**M. Monty** explique que leur objectif est la présentation de parcours de vie, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que les intervenants du forum, cela peut être complémentaire.

Le projet "troc livres" est présenté et le "Projet de self défense" pour les intéresser à des activités différentes.

**Mme Raballand** demande à quelle tranche d'âge cela s'adresse ?

**M. Monty** dit viser plutôt le lycée, pour qu'ils soient occupés sur le temps de midi.

**Mme Rito** émet des réticences sur les interventions au niveau de la drogue, inquiétudes sur le contenu.

**Madame la Provisseure** demande que projet soit validé par la psychologue scolaire et le médecin scolaire.

## Avis sur le programme FCPE : favorable 14 - abstentions 7

**Mme Raballand et Mme Duarte** expliquent leur abstention par un programme trop flou, pas encore assez abouti.

**Monsieur Monty** souhaite destiner des interventions aux parents en particulier car ils n'ont pas toujours l'information.

- Présentation du programme annuel de l'AEL

**Daphnée Absalon** présente les activités



**PROGRAMME ANNUEL DES ACTIVITÉS DE L'AEL**

Fête des petits

- La semaine avant les vacances, le vendredi de 16h30 à 19h00
- Organisation d'une fête à destination des élèves du primaire dans la cour du secondaire.
- Une prévente de tickets est organisée avec l'aide des associations de parents une semaine avant la fête
- De nombreux stands de jeux sont proposés, ainsi que des stands de nourriture et de boissons.

Fête des grands

- La semaine avant les vacances, le vendredi de 20h30 à 00h
- Organisation d'une fête à destination des élèves du secondaire dans le gymnase
- Une prévente de tickets est organisée par les élèves de l'AEL une semaine avant la fête
- Des stands de nourriture et boissons sont proposées ainsi qu'une activité dans la salle de danse
- Vestiaire pour les élèves

Vente de roses

- Pour la saint Valentin pour les élèves du secondaire
- Présente des roses une semaine avant la date de la saint Valentin
- Distribution dans les classes par les élèves de l'AEL

Tournois sportifs

- Normalement février/mars/avril
- Tournois multi sport pour les élèves du secondaire
- Achat d'un ticket pour pouvoir participer

Vente de tote bag ( à faire valider )

- Vente de tote bad avec le logo de l'école
- Pour tous les élèves et parents de l'établissement
- Vente organisée par les élèves de l'AEL'

Idées d'autres projets ( si fetes pas maintenu)

- Vente de livre
- Élèves rapporte des livres de chez eux dont ils n'ont plus l'utilité
- Prix de vente entre 1 et 4 euros
- Pour tous les élèves et parents de l'établissement
- Autres idées pourront être mis en place au fur et à mesure

19H23 départ de M. Callais

**Avis favorable : à l'unanimité**

**10-Mise à jour du tableau de programmation et de financement des voyages scolaires.**

**M. Monnier** présente les voyages



Caractéristiques		Classes	Dates	élèves	accompagnateurs	disciplines	financement	participation par élève
Valence Badminton	M VINHAS	3ème-2nd	12-15 mars 2024	8		2 AS-EPS	AS-lycée et familles	
Barcelone Escalade	Mme LOUVEAU	tout niveau 6ème à Term	16-21 juin 2024	15		2 AS-EPS	AS-lycée et familles	315
Verdon Escalade	Mme LOUVEAU	tout niveau 6ème à Term	15-19 avril 2024	15		2 AS-EPS	AS-lycée et familles	700
Tenerife Rugby	Mme COMBES	6ème et 5ème	18-22 mars 2024				AS-lycée et familles	
Paris en route vers Paris 2024, olympisme (écrit ton nom)	Mme COMBES	4ème et 3ème	13-17 mai 2024	6		2 AS-EPS	zone AEFÉ 2000 et familles	650
Athènes jeux internationaux de la jeunesse	Mme COMBES	2nd	27 mai au 2 juin 2024	6				
Bruxelles OLFM	Mme MORIN	sélection musiciens	28 mars au 4 avril	2 à 4		0 Musique	familles	200
Madrid Chorale et Orchestres échange	Mme MORIN	élèves de 6ème à Term	20 au 23 avril 2024	36		4 Musique	familles	88
Espagne voyage des latinistes	Mme JUILLEN	3ème et 2nd		48		3	familles	
Allemagne échange	Mme MADEC	2nd	13 au 22 mars 2024	26		2	familles	595
Madrid jeunes reporters	M MADAQUI	tout niveau 6ème à Term	15-17 janvier 2024	3		1	lycée	
Irlande Dublin	Mme POGODALLA	Section euro anglais	23 au 26 janvier 2024	32		2	familles-lycée 1000€	595
ambassadeurs, ambassadrices en herbe 2024	Les CPE du lycée	du Cm1 à la terminale	en 2024	3		1	lycée et familles	300
Portugal voyage des Cm1 Obidos	M MAHIOUT	Cm1	13-17 mai 2024	140			familles	
Alicante sur les valeurs de l'olympisme	Mme COMBES	Cm2-6ème	15-17 avril 2024	8		2 AS-EPS-lycée	AS-lycée et familles	



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

### Voyage Conférence Euro math

- Du 12 au 15 mars 2024 à Rome
- Pour les élèves de la section européenne
- Assister et participer à des conférences Euromath
- Élèves de 11 à 18 ans
- Organisées par la société mathématique européenne
- Exclusivement en anglais, en public et devant un jury
- Coût par participant 443 €

Les professeurs proposent de nombreux voyages et sont très dynamiques  
**M. Bertrand** fait remarquer que l'empreinte carbone n'est pas bonne

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **11- Accueil et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers**



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

accueil et prise en charge des élèves à  
besoins éducatifs particuliers

Protocole d'aide 1<sup>er</sup> degré EBEP

**Mme Favretto** présente le dispositif  
**M. Monty** demande s'il est en place actuellement.  
**Mme Gautrot Lamoureux** répond par l'affirmative  
**Mme Favretto** explique que des aménagements possibles

## Vote pour le protocole EBEP 1er degré : adopté à l'unanimité

### 12- Restauration scolaire

**M. Monnier** informe qu'une étude de faisabilité de rénovation de la restauration scolaire va être réalisée, car nous ne correspondons plus aux standards HACCP. Nous allons analyser les offres puisque dans le marché est prévu de rencontrer les personnels pour recueillir les attentes et le calendrier

**Mme Raballand** demande s'il y a des normes.

**M. Monnier** répond positivement. Nous réfléchissons à être plus dans les normes en termes de chambre froide, légumeries etc.

**M. Monty** demande si cela inclut les locaux

**M. Monnier** répond par l'affirmative.



### 13- Budget 2024

**M. Monnier** indique que le budget a déjà été présenté aux personnels. Le budget est fait en juin pour l'année suivante.



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

budget initial de l'année 2024

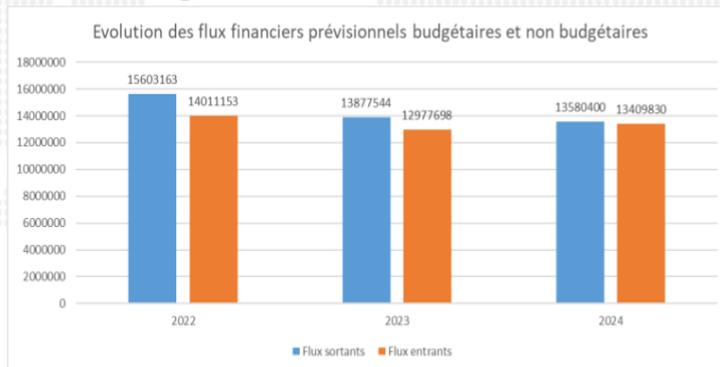
**« le conseil d'établissement émet un avis formé par un vote sur :**

**-Le budget et le compte financier des EGD »**



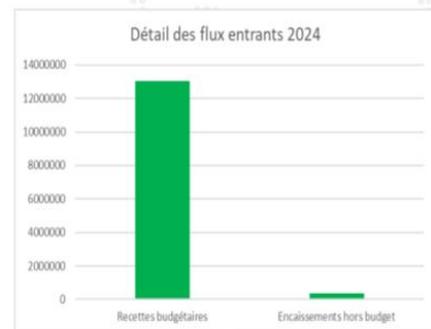
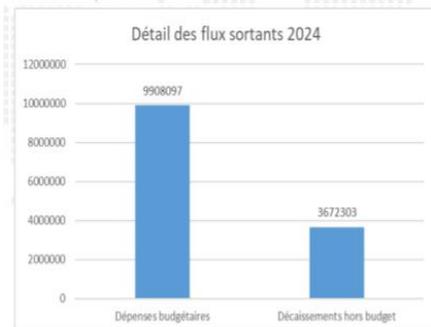
**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Budget 2024 – les grandes masses



Les flux financiers prévisionnels sont évalués à plus de 1,1 million € par mois = 1 131 700 €

L'écart entre les flux est négative de -170 000 € renforçant la tension existante sur les finances de l'établissement



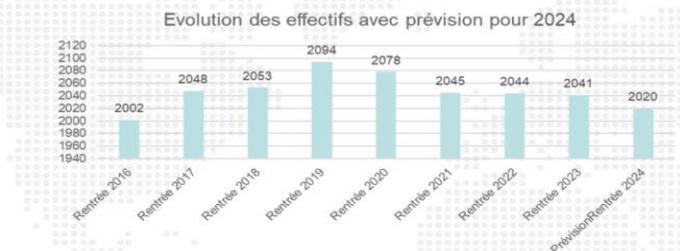
Les flux sortants correspondent aux charges de personnel, de fonctionnement, d'investissements

- + aux décaissements non budgétaires :
  - Bourses scolaires 325 000 €
  - Participation à la rémunération des personnels résidents et détachés 2 089 141 € (le taux de prise en charge passe de 44% à 50% au 1<sup>er</sup> janvier 2024)
  - Participation financière complémentaire 619 835 €
  - Accessoires de rémunération 151 745 €
  - Remboursement Avance France Trésor 370 189,3 €
  - Et diverses opérations dont les flux inter EGD Zone Europe Ibérique

Les flux entrants correspondent aux recettes budgétaires : droits de scolarité, aux subventions et aux autres recettes

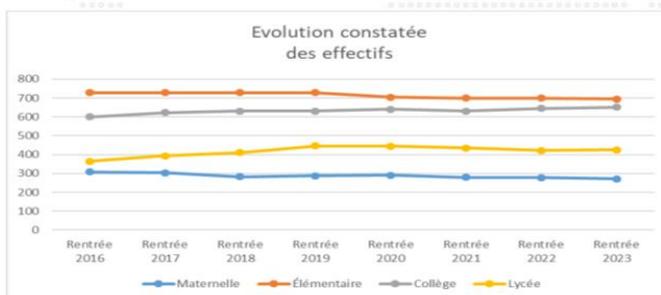
- + aux encaissements non budgétaires :
  - Bourses scolaires 325 000 €
  - Et diverses opérations

Les décaissements vont se maintenir à un niveau fort dans les années à venir et même s'alourdir, en raison notamment du remboursement de l'avance reçue pour les travaux immobiliers pendant 8 ans, et des évolutions de masse salariale programmées



La prévision des effectifs à la rentrée 2024 est en forte baisse -24 élèves.

Des études approfondies doivent être menées et un travail d'attractivité du lycée doit être mené



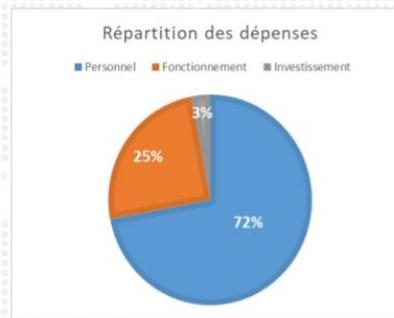
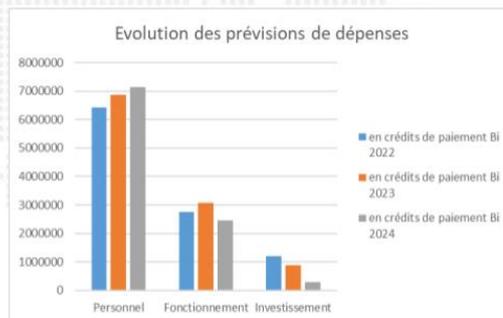
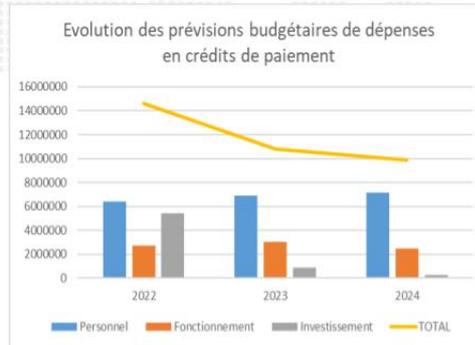
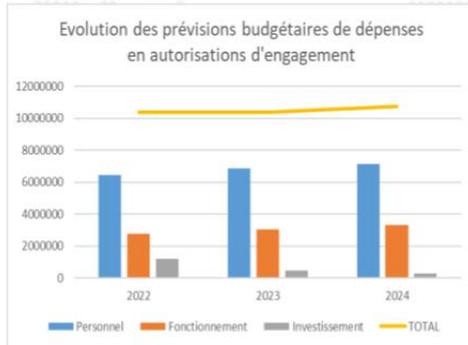
Entre 2016 et 2023, le lycée a constaté une baisse de ces effectifs maternelle -38 et primaire -35 ;

alors que les effectifs collège +51 et lycée +61 ont augmenté

# Budget 2024 – les dépenses

Les dépenses en autorisations d'engagement augmentent car impactées par l'évolution de la masse salariale et des charges de fonctionnement.

Les dépenses en crédits de paiement baissent en raison de la diminution des charges de fonctionnement et d'investissement

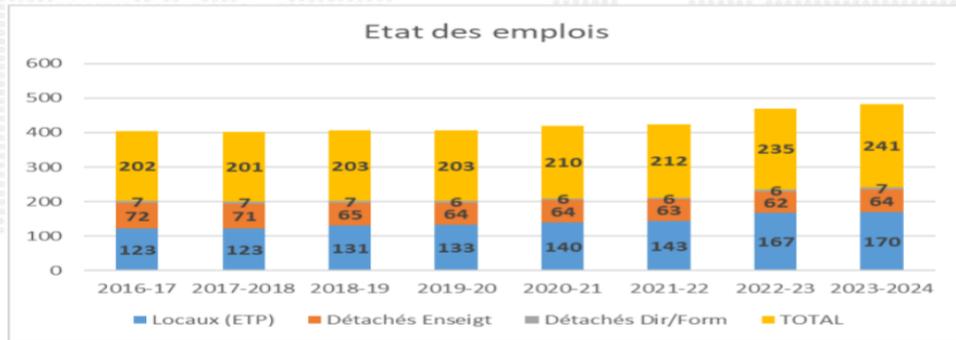


La masse salariale dépasse les 7 millions € et augmente de 3,8% d'une année sur l'autre. L'augmentation des coûts plus rapide que les prévisions, impose une réévaluation des études.

Les charges de fonctionnement sont en baisse. Mais cette diminution repose une incertitude, aujourd'hui, non levée qui est celle de l'exonération de l'impôt IRC

Après plusieurs années d'investissements élevés en raison du chantier de la nouvelle école, l'année 2024 doit être l'année de la consolidation et de la réflexion sur la politique d'investissement à moyen terme.

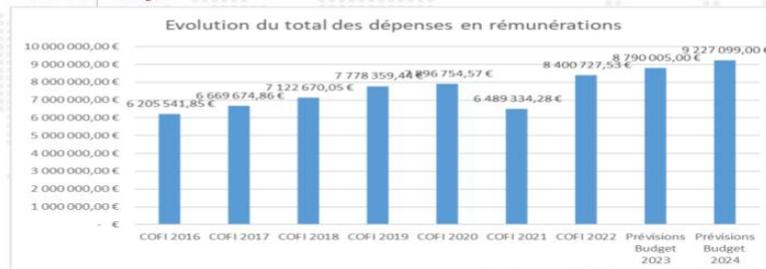
## Les personnels



La masse salariale augmente notamment en raison du nombre d'emplois implantés dans l'établissement,

La part des personnels mis à disposition et rémunérés directement par l'AEFE restent stables sur les 5 dernières années

La part des personnels locaux rémunérés directement sur recettes propres augmentent de près de 40 ETP sur les 5 dernières années



Les prévisions de la masse salariale font constater une augmentation des opérations annuelles de rémunération de 450 000 €, soit un taux de 5% entre 2023 et 2024

Rapport d'opportunité sur la décision n° 4/INT/2023.

Il est demandé une présentation lors du conseil d'établissement relatif au budget :

Pour les personnels, augmentation en valeur absolue de 1400€ brut par an versée sur 14 mois, soit 100€ brut par mois.  
Coût total de la mesure 297000€



Le taux de couverture reste inférieur à 80% mais les chiffres 2023 ne sont pas consolidés, et surtout la progression des charges de personnels est plus rapide que prévue

19h45 départ de Daphnée Absalon

**M. Monnier** expose le problème si l'établissement est dans l'obligation de payer l'impôt sur les sociétés. Cela contraindrait l'établissement à s'acquitter d'un impôt d'un montant pouvant excéder 300 000 euros. Cette somme n'est pas prévue dans le budget.

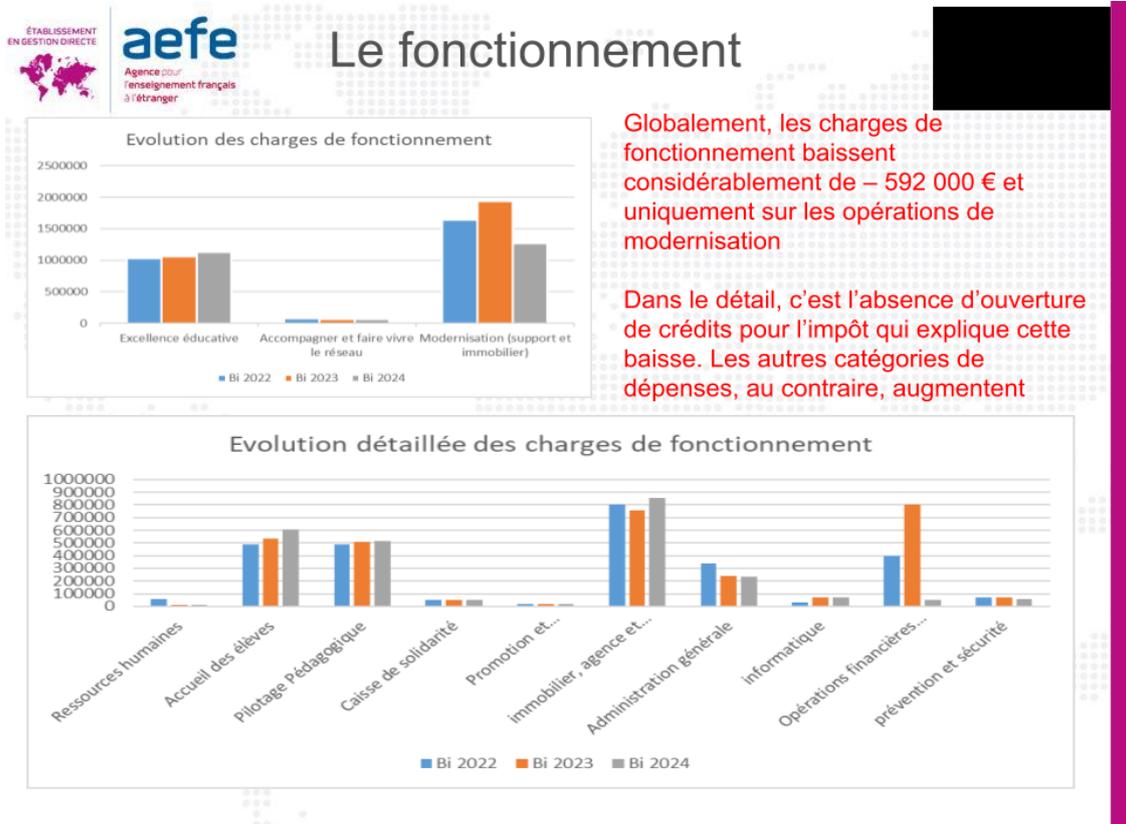
**Monsieur Kerhervé** signale qu'il faudra le prévoir et le provisionner.

**Madame la proviseure** indique que le projet de loi de finance pourrait ouvrir une possibilité de reconnaissance publique, donc d'exonération d'impôts pour le lycée Charles Lepierre.

**M. Monnier** explique qu'il faut résoudre le problème foncier avant tout chose. Nous travaillons avec un cabinet d'avocats qui s'occupe du référencement cadastral.

**Mme Gautrot Lamoureux** confirme qu'il faut que la SEF transfère cette parcelle à l'AEFE après une correction des erreurs cadastrales

**Mme Gautrot Lamoureux** expose la volonté que le lycée ait le statut de représentation permanente de l'AEFE et se départisse de la SEF. Si certaines personnes peuvent s'interroger sur le statut de lycée, elle insiste sur le fait que le lycée Charles Lepierre est un lycée historique de l'AEFE et que très sincèrement elle n'imagine pas que le LFCL ne soit plus un EGD.



**Excellence éducative : 1,1 million €**

- Favoriser les sorties scolaires et les actions éducatives
- Permettre les voyages scolaires
- Maintenir un haut niveau de crédits à destinations des disciplines d'enseignement et de l'école
- Ajuster à la hausse les crédits de fonctionnement pour développer la restauration scolaire
- Faciliter les déplacements vers les installations sportives

**Accompagner et faire vivre le réseau : 70 000 €**

- Développer et favoriser une politique de communication
- Favoriser le recours à la caisse de solidarité

**Modernisation (support et immobilier) : 1,2 million €**

- Conclure un marché pour l'entretien des locaux : autorisation sur 4 ans pour 1 million €
- Assurer la location des installations sportives
- Assurer les dépenses d'énergie
- Conclure un marché pour la sécurité des personnes et des biens

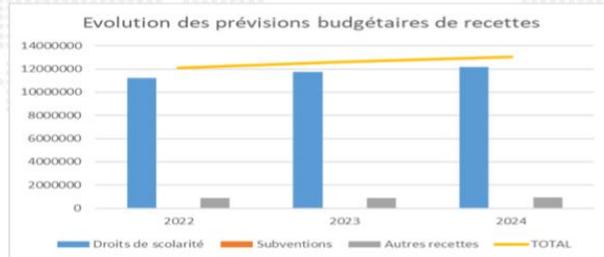


## Les investissements

	Bi 2021	Bi 2022	Bi 2023	Bi 2024
Accueil des élèves	100 000,00 €	10 000,00 €	16 000,00 €	15 000,00 €
Pilotage pédagogique	4 800,00 €	16 350,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
immobilier, agencement et entretien	3 818 374,00 €	5 228 935,00 €	688 000,00 €	160 000,00 €
Administration générale	5 500,00 €	50 000,00 €	60 500,00 €	20 000,00 €
Informatique	66 491,00 €	100 600,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €
	<b>3 995 165,00 €</b>	<b>5 405 885,00 €</b>	<b>889 500,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

- Accueil des élèves : 15 000 € pour la restauration scolaire
- Pilotage pédagogique : 25 000 € pour des projets d'enseignement dont une classe flexible
- immobilier, agence et entretien : 160 000 € pour rénovation terrains de sport et pistes athlétisme et autres travaux
- Administration générale : 20 000 € pour du mobilier
- Informatique : 80 000 € pour moderniser les équipements existants

# Budget 2024 – les recettes



Les ressources propres évoluent positivement de plus de 400 000 € passant ainsi la barre des 13 millions €

	Prévisions de recettes		
	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
Droits de scolarité	11221100	11781700	12149401
Subventions	0	0	0
Autres recettes	857153	890390	910829
<b>TOTAL</b>	<b>12078253</b>	<b>12672090</b>	<b>13060230</b>

Les droits de scolarité constituent la principale source de financement. Proportionnellement, sa part augmente passant de 92,9% à 93,03%,

Le développement des autres recettes peut être une source de financement à développer.

	COFi 2018	COFi 2019	COFi 2020	COFi 2021	COFi 2022	prévisions 2023	prévisions 2024	Variation 2023-2024
Droits scolarité	7 628 006,98	8 177 569,14	8 576 132,33	8 899 334,27	9 308 087,43	9 785 128,24	10 158 642,70	3,82%
DPI	320 000,00	339 200,00	303 480,00	729 120,00	721 600,00	723 400,00	646 400,00	-10,64%
Restauration	1 253 009,71	1 247 300,40	691 056,41	909 620,06	1 118 156,80	1 208 414,60	1 279 592,80	5,89%
Examens	58 990,00	51 955,00	-	42 985,00	68 790,00	64 765,00	64 765,00	0,00%
Autres recettes	900 948,92	463 931,73	619 637,89	461 952,22	628 737,48	710 797,00	730 828,57	2,82%
<b>TOTAL</b>	<b>10 160 955,61</b>	<b>10 279 956,27</b>	<b>10 190 306,63</b>	<b>11 043 011,55</b>	<b>11 845 371,71</b>	<b>12 492 504,84</b>	<b>12 880 229,07</b>	<b>3,10%</b>

Les droits de scolarité évoluent de 3,82% et sont conformes à la trajectoire pluriannuelle élaborée.

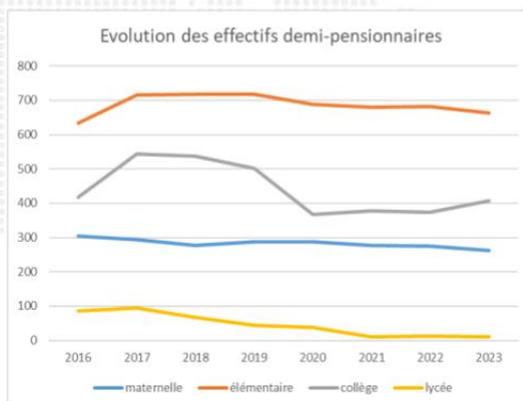
Les droits de première inscription font l'objet d'un fort réajustement. La baisse prévisionnelle des effectifs expliquent cette baisse, tout comme un ajustement de prévisions un peu trop optimistes en 2023

Les ventes de repas sont espérées à la hausse. Une réflexion doit être menée sur nos capacités d'accueil cette prestation et sur la politique tarifaire décidée



Le taux d'évolution annuelle de l'augmentation des frais de scolarité se stabilise à 5 points.

tarifs		2023-2024	2024-2025
Maternelle	Français/Portugais et EU	4945	5192
	Etrangers à l'EU	5530	5807
Elémentaire	Français/Portugais et EU	4945	5192
	Etrangers à l'EU	5530	5807
Collège	Français/Portugais et EU	5192	5452
	Etrangers à l'EU	5777	6066
Seconde/1ère/Term	Français/Portugais et EU	6250	6563
	Etrangers à l'EU	6835	7177



Le taux d'évolution annuelle des frais de demi-pension suit celui des frais de scolarité à 5 points.

Il y a moins de demi-pensionnaires en 2023 qu'en 2016, alors que le nombre total d'élèves est supérieur.

tarifs	2023-2024	2024-2025
forfait 3 jours par semaine	708	743
forfait 4 jours par semaine	928	974
forfait 5 jours par semaine	1045	1097

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
maternelle	305	294	276	287	287	276	274	262
élémentaire	634	716	718	718	689	679	682	663
collège	417	543	538	501	367	377	373	408
lycée	87	94	67	44	37	11	12	10
TOTAL	1443	1647	1599	1550	1380	1343	1341	1343



# Budget 2024 – les indicateurs de suivi

DEPENSES			RECETTES	
	AE	CP	Montant	
Fonctionnement		2 470 139,06		Autres financements de l'Etat
Investissement		300 000,00		Autres financements publics
Personnel		7 137 958,00	13 060 229,07 €	Recettes propres
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>		<b>9 908 097,06</b>	<b>13 060 229,07</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>3 152 132,01</b>		<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>



BESOINS		FINANCEMENTS	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		3 152 132,01	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)			Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)
Autres décaissements non budgétaires (e1)**	3 672 303,00	349 600,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)**
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme</b> (1) = (D2) + (b1) + (c1) + (e1)	<b>3 672 303,00</b>	<b>3 501 732,01</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme</b> (2) = (D1) + (b2) + (c2) + (e2)
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)</b>		<b>170 570,99</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		170 570,99	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)			dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>3 672 303,00</b>	<b>3 672 303,00</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

Soit un écart négatif de – 3 322 703 €

Donc variation du fonds de roulement après réintégration =  
3152132,01 - 3322703 = -170 570,99 €

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Personnel		7 137 958,00	Subventions de l'Etat		
	<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel		2 670 139,06	Autres subventions		
Intervention (le cas échéant)			Autres produits		13 100 229,07
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>		<b>9 808 097,06</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>		<b>13 100 229,07</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		3 292 132,01	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		0,00
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>		<b>13 100 229,07</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>		<b>13 100 229,07</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montant
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 292 132,01
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	200 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	40 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>3 452 132,01</b>

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	3 452 132,01
Investissements	300 000,00	Financement de l'actif par l'Etat	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>3 452 132,01</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>3 152 132,01</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0,00</b>

Variation et niveau du fonds de roulement, du b Avant réintégration des opérations double flux le la trésorerie

	Montant
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	3 152 132,01
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 322 703,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-170 570,99

## Evolution budgétaire

- La sous direction de l'immobilier a confirmé les travaux du terrain de sport à prévoir pour l'été 2024. Une somme de 500 000 € est inscrite en autorisation d'engagement et en crédit de paiement sur l'opération Lis,17,01

Variation fonds de roulement	2 652 132,01
Variation besoin en fonds de roulement	3 322 723,00
Variation de trésorerie	- 670 590,99
Niveau final de trésorerie	1 849 175,62 €

## Evolution budgétaire

- lancement du groupe de travail sur l'évolution des tarifs de scolarité pour les années à venir
- Lancement du groupe de travail sur la modification du règlement financier



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

Questions diverses

**M. Monnier** expose le problème du terrain sportif à rénover. Nous avons demandé l'aide de l'AEFE et nous mènerons ce travail avec l'équipe d'EPS

**Mme Rito** s'inquiète du nombre croissant d'élèves : une trentaine d'élèves en plus c'est bien pour des questions financières mais nous n'avons plus de place.

**Mme Duarte** demande si compte tenu du contexte financier, une délocalisation est vraiment envisageable

**Mme Gautrot Lamoureux** répond qu'elle est envisageable dans plusieurs années mais il faut y penser maintenant

**M. Bertrand** signale il y a des salles où on ne peut pas circuler entre les élèves.

**M. Kerhervé** analyse ce budget comme étant un budget ambitieux, il y a un projet de développement et c'est très positif, un budget que l'on va surveiller. Le compte financier présenté dans trois mois sera le moment de faire un point d'étape. Nous allons pouvoir poser une situation nette. Il n'est pas inquiet, tout est maîtrisé. Un budget est un acte prévisionnel. Il n'a aucune remarque et félicite l'équipe de direction en place.

**M. Couffignal** signale que beaucoup de professeurs sont en grève aujourd'hui. Les enseignants trouvent injuste que les indemnités de suivi pour les élèves (ISOE et ISAE) aient été doublées en France et pour les professeurs ayant un statut de détaché et non pour les professeurs ayant un statut de droit local. Les enseignants regrettent que cette somme ne soit pas prévue dans ce budget c'est pourquoi ils ne voteront pas ce budget.

**M. Bertrand** demande si vote à bulletins secret est nécessaire.

**Madame la proviseure** demande si un membre souhaite un vote à bulletins secret. Aucune demande n'est formulée.

**Vote pour le budget : 5 Contre, 9 Abstentions, 7 pour**

## 14- Questions diverses

Aucune question diverse n'a été déposée.

**M. Kerhervé** présente la modernisation des moyens de paiements



**Informations diverses**

**Modernisation des moyens de l'offre de paiement**

- Paiement en ligne par le logiciel Eduka
- Paiement par prélèvement automatique

- Suppression du paiement numéraire
- Autres besoins des parents d'élèves

**M. Kerhervé** expose la proposition du paiement par carte bancaire et par prélèvement automatique par échéances. Il demande aux parents si cela leur convient  
**Mme De Fesquet Briz** répond positivement. C'est une bonne nouvelle.

M. Bertrand spécifie que le vote « contre » lors de l'adoption du budget n'est pas contre le secrétaire général ou la direction.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la Provisoire remercie les membres du conseil d'établissement et clôt la séance à 20h15.

La secrétaire de séance  
Mme Guilianelli

La présidente du conseil  
Mme Gautrot Lamoureux

